

RAPPORT D'ENQUÊTE SUR LES CENTRES DE DOCUMENTATION

Données 2005

Version destinée au Bureau de la Conférence des Grandes Ecoles

1 L'enquête : pourquoi ?

Cette enquête est née en réponse aux demandes émanant :

- des bibliothécaires et des documentalistes des écoles de la CGE, qui avaient pour objectif principal d'échanger sur les activités spécifiques de leur métier afin de réaliser un vademecum, guide des bonnes pratiques documentaires,
- du Président et du Bureau de la Conférence des Grandes Ecoles, qui souhaitaient mieux connaître les services et les activités des centres documentaires, ainsi que leur positionnement par rapport aux établissements universitaires.

Dans les deux cas, il s'agissait de rendre plus visibles les services documentaires des écoles, afin de les promouvoir et de les développer et, si besoin, de s'en inspirer ou de les faire évoluer.

A la différence des Services Communs de la Documentation (SCD) et des Bibliothèques Universitaires (BU) qui sont sondés, évalués et mesurés, annuellement, par leur tutelle (le Ministère de l'Éducation Nationale, sous-direction des bibliothèques), les bibliothèques et centres de documentation des Ecoles de la CGE n'ont pas fait l'objet d'une étude globale récente, hormis une enquête conduite par la CGE en 1992, quant à leurs moyens documentaires, leurs pratiques et leur positionnement, au sein des écoles et au sein du dispositif national de l'enseignement supérieur. En fin de compte, aucune évaluation régulière ne permet, actuellement, de suivre -sur la durée- l'évolution d'indicateurs de moyens et d'activité, afin de produire des éléments utiles aux établissements pour organiser un pilotage de leur politique documentaire.

Plusieurs raisons expliquent cet état de fait :

- des raisons externes, tout d'abord : aucune tutelle des écoles de la CGE n'a considéré fondamental d'assurer un pilotage global et un suivi des moyens documentaires des écoles afin de favoriser l'émergence de politiques documentaires dans les établissements,
- pour cette précédente raison, les bibliothèques des écoles ont souvent le sentiment d'être devenues des espaces qui sont peu mis en avant, avec une offre de services, parfois, peu visible et peu reconnue, à la différence des établissements universitaires dont les présidents ont assumé la volonté de développer des politiques documentaires coordonnées, en particulier depuis le début des années 1990, à la suite du rapport Miquel (alarmant sur l'état des moyens documentaires des universités) et surtout, depuis le début des années 2000 avec la mutation vers la documentation électronique.

Un état des lieux s'impose donc, pour :

- disposer d'une photographie du paysage documentaire, afin d'évaluer le positionnement documentaire des grandes écoles, en prenant en compte, notamment, les importantes évolutions induites par la mise à disposition de la documentation électronique,
- valoriser toutes les facettes de la participation des centres de documentation à la formation des étudiants et à la recherche, telles que :
 - o les ressources documentaires conséquentes, multiformes et spécialisées des écoles,
 - o les initiatives originales, réalisées dans des contextes bien particuliers,
 - o les services transversaux rendus au sein des établissements, en liaison avec la pédagogie et la recherche, la communication, l'expertise technique, et la veille scientifique.

Ce document est la première étape de la mission que s'est fixée la Commission Documentation de la CGE : montrer l'offre d'information scientifique et technique et les services associés disponibles dans les établissements et témoigner des savoir-faire des professionnels de la documentation.

Nous espérons qu'il sera utile à tous et, notamment, pour que la deuxième étape soit féconde, qu'il permettra d'organiser un véritable pilotage de la politique documentaire associant l'établissement, sa direction et les professionnels de la documentation.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui ont oeuvré à l'aboutissement de cette analyse complexe et délicate.

Comité de pilotage de l'enquête

Coordinatrice : Marie-Pierre REDON, École nationale d'ingénieurs de Saint Etienne

Appui logistique et communication : Brigitte POREE, CGE

Claudine BARRY : Ecole nationale vétérinaire de Nantes

Dominique BORU : Groupe des écoles de télécommunications

Marie BRIEC : Ecole nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques de l'armement

Elise CHLEQ, initiatrice du projet : ex Egim

Nathalie FONTAINE : Ecole des Mines de Nantes

Martine GAUTREAU : Ecole nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires

Monique JOLY : Institut national des sciences appliquées de Lyon

Zohra HASSOUN : Ecole nationale supérieure de l'Electronique et de ses Applications

Sylvie MERSADIER : SUPAERO – Toulouse

Claire RENARD : POLYTECH' Clermont-Ferrand

Anne TEXIER : Ecole des Mines de Saint Etienne

Ounissa HAQUES, Romain CREPET et Cyril CHASTRE : Stagiaires (de l'IUT de Saint-Etienne, département Gestion administrative et commerciale (GACO) :

2 Méthodologie de l'enquête

Panel d'écoles ayant répondu à l'enquête CGE 2005

Les Ecoles ayant répondu sont au nombre de **79** sur 180, dont :

- 64.6% sont des écoles publiques et 35.4 % des écoles privées
- **56** écoles d'ingénieurs sur 143 écoles au total, pour un effectif de **49 834 étudiants**
- **17** écoles de management sur 34 écoles au total pour un effectif de **27 721 étudiants**

En annexe 1, les données brutes et les indicateurs sont calculés en les comparant avec ceux de l'enquête ESGBU des Universités¹.

Grille de lecture de l'analyse

- ↗ sur ce critère, l'indicateur de l'activité ou du service est particulièrement remarquable
- sur ce critère, l'indicateur de l'activité ou du service est conforme à ce qui est habituellement attendu
- ↘ sur ce critère, l'indicateur de l'activité ou du service pose une question, un problème

¹ L'enquête ESGBU fait l'objet d'une publication annuelle aux éditions de La Documentation Française. L'édition la plus récente publie les données de l'année 2004 : Annuaire des bibliothèques universitaires françaises, 2004, La Documentation Française ; Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, DGES.

3 Indicateurs et Résultats

3.1 Missions des centres documentaires

Constitution du fonds documentaire	96 %
Mise à disposition du fonds pour les usagers internes	91 %
Formation des usagers	79 %
Valorisation des travaux d'étudiants et des productions des enseignants	57 %
Mise à disposition du fonds pour les usagers externes	55 %
Veille technologique	39 %
Gestion du fonds ancien	33 %
Autres	11 %
Gestion des archives administratives	5 %

- Les missions sont multiples et nécessitent des **compétences variées**
- La **formation des utilisateurs** est devenue en quelques années une des missions principales
- Seulement **14 %** des centres documentaires ont des missions définies par leur hiérarchie : dans 63% des écoles, les centres documentaires définissent, eux-mêmes, leurs missions, sans validation par le conseil de la documentation ou un comité de bibliothèque.

3.2 Publics des centres documentaires

Les usagers des bibliothèques sont aussi bien des **étudiants** que des **enseignants chercheurs**, des **doctorants** ou des **personnels administratifs**.

85 % des bibliothèques accueillent, également, du public externe (**étudiants de cycles préparatoires et universitaires**, **lycéens** et **personnels d'entreprises**) pour la consultation sur place, le prêt et le PEB.

Les plages horaires d'accueil sont très homogènes, puisque 80 % des bibliothèques sont ouvertes de **40 à 60 heures** par semaine. Cet indicateur, toutefois, manque de précision mais l'on peut supposer, qu'en moyenne, il se trouve inférieur à celui des universités (**57,3 à 59,6**) qui a particulièrement progressé ces dernières années.

Pour l'ensemble des réponses, le public potentiel est de : **77 555** étudiants, ce qui, ramené au nombre de répondants, correspond à un effectif moyen de 1000 étudiants par école.

A l'image des écoles, le nombre de lecteurs peut dépasser les 2000 et ne pas atteindre les 200.

- 17 bibliothèques ont **moins de 500** lecteurs
- 27 bibliothèques ont **entre 500 et 1000** lecteurs
- 20 bibliothèques ont **entre 1000 et 2000** lecteurs
- 11 bibliothèques ont **plus de 2000** lecteurs

- Des bibliothèques **ouvertes vers l'extérieur : public, PEB**
- Des bibliothèques **homogènes en plages horaires** mais cet indicateur manque de précision (de 40 à 60 heures) et il ne permet pas de s'inscrire dans une comparaison avec les universités (59 heures en moyenne)
- De petits établissements avec de petits effectifs **d'utilisateurs** (entre 200 et 2000)

3.3 Politique Documentaire

3.3.1 Le fonds documentaire

3.3.1.1 Les ouvrages

Ouvrages papier

Le nombre d'ouvrages papier varie de **2 500 à 115 000** par bibliothèque pour un total de **1 414 538 volumes**. Le fonds documentaire est quantitativement diversifié et varie de 0 à 80 ouvrages par lecteur, avec une moyenne de **18** ouvrages par lecteur. Cette moyenne est globalement plus élevée que celle des universités (**15,9**), mais les valeurs s'inversent entre les établissements de Management (**14** pour CGE et **21** pour Universités) et Ingénieurs (**21** pour CGE et **13** pour Universités).

Une bibliothèque déclare n'avoir aucun ouvrage papier et seulement de la documentation électronique.

Le pourcentage d'ouvrages papier en langues étrangères est en moyenne de 27%, avec là encore des disparités (de 0% à 80%).

Le taux d'accroissement annuel est de 4,22% en moyenne.

Ouvrages électroniques

L'acquisition d'ouvrages électroniques est en cours d'émergence dans nos écoles (mentionnée par 18 écoles, dont 3 ont plus de 1000 titres),

Le pourcentage d'ouvrages en langues étrangères est très élevé, ce qui est essentiellement lié à l'offre des éditeurs.

3.3.1.2 Les collections de périodiques

Périodiques papier

Les collections vont de 0 à 1135 titres mais la moitié des réponses se situe entre 100 et 300 titres. Globalement les collections de périodiques représentent **16 825** titres ce qui donne une moyenne **0,22** titres par lecteur ; pour les universités, l'indicateur est de **0,08** titres par lecteur.

Le pourcentage de revues en langues étrangères est de 29%.

Périodiques électroniques

53 écoles sur 79 écoles en proposent un total de **216 058** titres. Une dizaine de bibliothèques ont des collections de plus de **10 000 titres** et sont ainsi largement au niveau des meilleures bibliothèques universitaires, et même les dépassent parfois. Ainsi l'indicateur global est de **2,79** titres par étudiant alors qu'il n'est que de **0,31** titres par étudiant pour les Universités. L'effet consortium se fait donc largement sentir pour ces établissements puisque les achats de si grands nombres de titres s'opèrent dans le cadre des négociations de bouquets numériques via le Consortium Couperin.

Mais, **48** établissements sur 79 ne proposent que très peu ou pas de revues électroniques. Ceci est à mettre en parallèle avec le nombre des établissements non adhérents à Couperin, au nombre de **44**.

3.3.1.3 Base de données :

Toutes les écoles sont abonnées à des bases de données.

- ➔ Les fonds **d'ouvrages** papier sont conséquents, spécialisés et comparables à ceux des Universités
- ➔ Les fonds de **périodiques** sont conséquents, spécialisés et comparables à ceux des Universités
- ➔ Les fonds **d'ouvrages et de périodiques électroniques** se développent fortement pour environ 50 % des répondants et surtout quand les établissements adhèrent au **consortium Couperin**
- ➔ Toutes les écoles sont abonnées à des **bases de données**
- ➔ **Attention à la « fracture » numérique : environ 50% des établissements**, plutôt petits, bien qu'adhérents ou ayant la volonté d'adhérer au consortium Couperin ne semblent pas disposer des moyens leurs permettant d'acheter de la documentation numérique.

3.3.2 Littérature grise - Travaux d'élèves

3.3.2.1 Gestion des travaux d'élèves :

La plupart des bibliothèques (76 %) valorisent les travaux d'élèves (collecte, archivage, prêt, catalogage). Ces travaux peuvent être des mémoires, des rapports de stage, des projets ou des travaux de fin d'études.

NB : 61% des sondés précisent que les étudiants sont sanctionnés s'ils ne rendent pas les rapports demandés

3.3.2.2 Traitement des thèses :

51% des bibliothèques gèrent les thèses soutenues dans leur établissement. Peu de sondés participent à Thésa² (20%).

Les thèses sont rendues sur support papier (61%) ou sur support électronique (38%) et dans ce cas majoritairement au format pdf (33%).

3.3.3 Archives

3.3.3.1 Archivages documentaires et/ou fonds patrimoniaux et fonds anciens

Si 86 % des bibliothèques ont une politique de conservation d'ouvrages et/ou de périodiques, en revanche seulement 10 % participent à des programmes de conservation partagée (par sites, par région, par thématique, etc.)

Archives administratives

Dans l'ensemble (93 %), les bibliothèques ne sont pas chargées de gérer les archives administratives.

3.3.3.2 Archives institutionnelles, archives ouvertes³,

Alors que cette mission devient une priorité nationale, 8 % uniquement des bibliothèques sont impliquées dans cette activité.

- ➔ Peu de gestion des **archives administratives**
- ➔ **28 %** des bibliothèques gèrent des **fonds anciens**
- ↗ Un tiers des bibliothèques proposent déjà des **thèses numériques**, des **rapports**, des **travaux d'élèves** dans des **archives institutionnelles ouvertes**
- ↗ Les **archives ouvertes des publications de la recherche** sont à développer

² Base de données sur les thèses en cours dans les écoles de la CGE

³ Archives institutionnelles : valorisation des travaux de l'établissement (publications scientifiques de recherche et publications pédagogiques)

Archives ouvertes : publications accessibles librement

3.3.4 Produits et services

3.3.4.1 Produits documentaires

Les principaux produits documentaires réalisés par les centres de documentation sont des listes de nouveautés (78,5%), des plaquettes (50 %), des guides du lecteur (62 %). Ces produits contribuent à la promotion et à la communication du centre de documentation.

27 % des répondants réalisent des revues de presse (signalement et résumés d'articles) et 22 % réalisent des panoramas de presse (articles en texte intégral) ; 52% réalisent des photocopies des sommaires.

3.3.4.2 Services

Le prêt de document est une activité importante des centres documentaires, mais l'indicateur moyen « **Nombre de prêt/utilisateur** » est de **8**, alors qu'il est de **11,9** pour les établissements universitaires. Ceci est peut-être à mettre en relation avec le point 3.9 sur le positionnement des centres documentaires au sein des établissements.

Seulement 33 % des centres de documentation proposent des services aux entreprises (recherche documentaire, photocopie et veille).

Certains services aux usagers (photocopies, veille, PEB) sont généralement payants (65 % des cas).

3.3.5 Intranet

Voir point 3.9.

↘ L'indicateur de **prêt de documents** aux étudiants **n'est pas bon**. Il faudrait approfondir pour en connaître la raison et en **systematiser la collecte**.

↗ **Variété des produits documentaires** proposés par les bibliothèques

➔ **Des services aux entreprises, peu développés et souvent payants**

3.4 Ressources Humaines

3.4.1 Effectifs

66% des répondants ont un effectif compris entre **1 et 4 personnes**, ce qui est peu, pour gérer la diversité des tâches requises et les grandes amplitudes d'ouverture.

Pour autant, l'indicateur moyen « **Nombre d'étudiants par personnel** » est plutôt bon pour les écoles de la CGE (**192**) si on le compare à celui des Universités (**283**).

Mais, outre le fait que la valeur de l'indicateur pour les Universités est soumis à caution car l'enquête ESGBU ne retient que les personnels du corps des bibliothèques, alors qu'environ 30% des effectifs des bibliothèques universitaires sont constitués de personnels d'autres corps (ASU, IATOSS, contractuels), cet indicateur mériterait d'être calculé de façon plus précise (avec les heures totales travaillées par exemple) car cette question a été interprétée différemment par les répondants.

Enfin, il faut noter que 30% des répondants présentent un indicateur « **Nombre d'étudiants par personnel** » beaucoup trop **défavorable (> à 300)**.

3.4.2 Niveaux de qualification

71% des établissements ont au moins une personne d'un niveau supérieur à bac + 3.

3.4.3 Statuts

Toutes les situations existent en ce qui concerne la nature des situations : des personnels en CDI ou fonctionnaires, des personnels en CDD ou sur contrat de la fonction publique, des personnels sur contrats aidés.

La quotité de travail varie également beaucoup : 100%, 90%, 80%, 50% et aussi des cas avec une quotité inférieure à 50%.

Au moins 44% des personnels ont des contrats précaires

- Les bibliothèques fonctionnent avec **peu de personnel, eu égard à la diversité des tâches et à l'amplitude d'ouverture**
- **30%** des bibliothèques fonctionnent avec **trop peu de personnels**
- **Une forte proportion de personnels précaires**
- Le responsable est souvent **un professionnel diplômé**

3.5 Locaux et Equipements

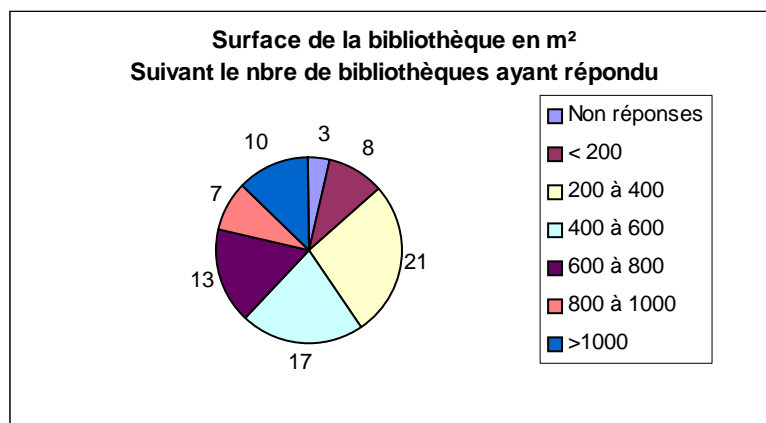
3.5.1 Configuration des locaux :

92% des bibliothèques disposent d'un **espace dédié** qui, pour 85%, se trouve dans l'établissement d'enseignement.

38% voient leurs locaux utilisés à d'autres fins, (20% pour des cours).

Beaucoup de bibliothèques oeuvrent dans de petits espaces : **27%** des bibliothèques ont un espace compris entre **200 et 400 m²** et **22%** ont une surface entre **400 et 600 m²**.

L'indicateur « m2 par étudiant » est de **0,50** en moyenne alors qu'il est de **0,67** pour les bibliothèques universitaires des mêmes domaines disciplinaires et qu'il est de **0,96** au niveau global moyen pour les universités et **1,5** dans les prescriptions programmatiques de construction de bibliothèques universitaires.



Pour une très forte majorité (65 %), il n'y a qu'une seule bibliothèque dans l'école.

3.5.2 Aménagement des locaux

Pour **61%** des répondants, un professionnel a été associé à **l'aménagement de la bibliothèque** et pour 24 % aucun professionnel n'a été associé à cet aménagement. 43% ont fait appel à des déménageurs spécialisés. 71% ont un magasin de stockage, mais il n'est intégré au bâtiment que pour 58% des répondants.

3.5.3 Informatisation :

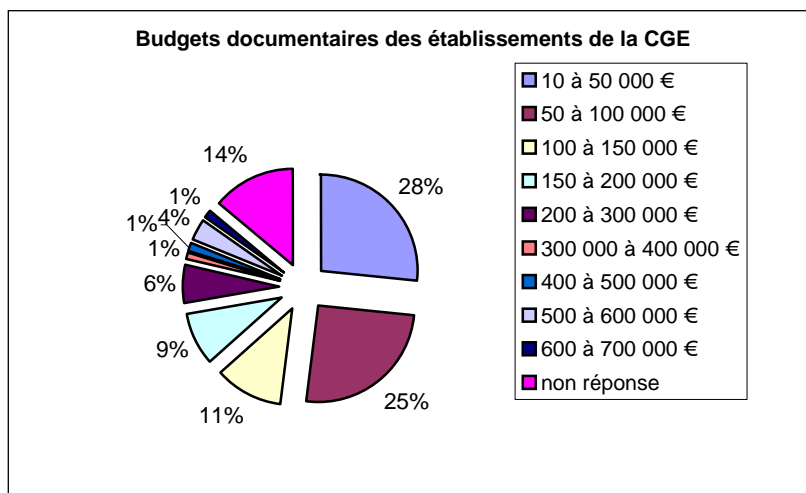
Toutes les bibliothèques sont informatisées. Seulement 5% des bibliothèques utilisent un logiciel libre aujourd'hui. 21 % l'envisageraient dans le cadre d'une ré-informatisation. 28% ont entre 5 et 10 postes de consultation.

73% des répondants sont équipés de systèmes antivols.

- **Le ratio global moyen de surface des bibliothèques est trop faible**
- **38% des locaux des bibliothèques servent occasionnellement à d'autres fins**
- **100% des bibliothèques sont informatisées : on note l'émergence des logiciels documentaires libres**

3.6 Budget documentaire

76% des bibliothèques ont un budget qui leur est propre. 20% n'en ont pas (16 bibliothèques).
85% des établissements élaborent un budget prévisionnel.
75%, dont un certain nombre d'établissement à statut public, ne bénéficient d'aucune subvention publique.



L'indicateur « Budget/étudiant en euros » est de **118,6** alors qu'il est de **99** pour les établissements universitaires du même domaine mais pour **25 %** des répondants, il est **très largement au dessous de l'indicateur national**.

3.6.1 Répartition par supports :

Les abonnements aux périodiques représentent 50% du budget pour 28% des centres.

Pour la moitié des bibliothèques, les acquisitions d'ouvrages représentent 10 à 30 % des dépenses.

L'accès aux ressources électroniques est disparate d'un établissement à l'autre. Cependant 24% des bibliothèques y consacrent plus de 40% de leur budget. Cette source est bien représentée dans nos structures.

- **Le budget global moyen est plutôt bon comparativement aux Universités mais il faudrait pouvoir travailler sur les données d'acquisitions documentaires et non seulement sur les budgets globaux**
- Attention à la « **fracture budgétaire** » : **25%** des répondants sont très largement en dessous du ratio budgétaire national moyen
- **75%** des répondants ne bénéficient **d'aucune subvention publique** et assurent donc, en totalité, le financement de leur politique documentaire
- **Les ressources électroniques** représentent une part importante du budget
- Attention à la « **fracture numérique** » : **56%** des répondants n'achètent pas ou très peu de revues électroniques

3.7 Formation Documentaire

3.7.1 Séances de formation

Une grande majorité des répondants effectue des séances de formation (**89%**) ou de sensibilisation (**57%**) à la recherche documentaire. Cette formation est insérée dans l'enseignement pour 43% des cas et obligatoire dans 30%.

Ces séances sont principalement réalisées sous forme de cours (42%) ou bien insérées dans la pédagogie (35,4%).

Le but principal de ces séances est de « faire connaître les sources d'information documentaire » (72%).

➤ **89%** des bibliothèques effectuent des **séances de formation**

➔ Ces séances sont destinées aux **étudiants de 1^{ère} année et 3^{ème} année** ainsi qu'aux **étudiants en master, mastère** et aux **doctorants**

3.8 Qualité – Evaluation

3.8.1 Evaluation

58% des bibliothèques ont déjà réalisé des enquêtes d'évaluation auprès des usagers. 3% sous forme papier, 30% sous forme électronique et 18 % par entretien direct. 47% des établissements ont été satisfaits des résultats.

89 % procèdent également à une auto-évaluation : fréquentation, prêt, site web, bases de données, budget, etc...

3.8.2 Qualité

La plupart des bibliothèques n'ont pas entrepris de démarche qualité (73%).

La plupart des établissements n'ont pas de responsable Qualité (60%).

- Les bibliothèques **s'évaluent** dans une démarche autonome
- Une **démarche concertée de recueil régulier d'indicateurs**, avec analyse externe, serait un gage de progrès.

3.9 Positionnement des centres documentaires

3.9.1 Organigramme :

Les bibliothèques sont identifiées à 91% dans les *organigrammes*, mais plus de la moitié ne sont pas des services autonomes du point de vue de leur responsabilité budgétaire. 40 % sont rattachées au secrétariat général ou à la direction des études. Quelques centres (5 seulement), participent au comité de direction de leur établissement : c'est une situation problématique car les répondants ne s'impliquent pas suffisamment dans la vie de leur établissement, ce qui nuit à leur reconnaissance.

3.9.2 Conseil de bibliothèque :

40% des centres ont un comité de bibliothèque avec en moyenne 7 membres, principalement des professeurs et des bibliothécaires. Pour quelques centres (4 sur 31), le directeur participe au comité. Les étudiants y sont présents seulement dans 16% des cas. Cette situation tranche nettement avec la situation des établissements universitaires qui organisent un pilotage de la fonction documentaire au plus haut niveau (présidence, vice-présidence Documentation, CEVU, CS).

3.9.3 Relations avec les autres services

44% des répondants estiment que les relations transversales sont suffisantes. 91% des services sont proches du service informatique, mais seulement 40% sont satisfaits de leurs relations. 33% ont des relations avec le service pédagogique.

Plus de la moitié des bibliothèques travaillent avec le service Communication, principalement pour la réalisation de plaquettes et du site internet ainsi que pour les journées portes ouvertes. 71 % des bibliothèques figurent dans les **plaquettes d'informations** des écoles.

65.8% des centres rédigent un **rapport d'activité**, pour la plupart annuel.

3.9.4 Intranet

96 % des établissements possèdent des services **intranet** réalisés majoritairement par le service informatique ou un webmaster. Les bibliothèques y sont recensées à 89%, en particulier pour le catalogue (77%).

3.9.5 Internet

Le contenu des pages intra et internet est globalement le même. Toutes les écoles ont un site internet ; 85% des bibliothèques y figurent et 82% ont été sollicitées pour l'élaboration de leurs pages.

3.9.6 Réseaux - Coopération

86 % des bibliothèques participent à un ou plusieurs réseaux de nature diverse : professionnels (Aciege ou ADBS), par regroupement d'écoles (GEM, GET, écoles vétérinaires....) ou thématiques. Il est anecdotique de noter que seulement 30 bibliothèques ont indiqué appartenir à la CGE !! Idem pour le SUDOC : 13 établissements se situent dans le SUDOC alors qu'ils sont 22.

- ➔ Les bibliothèques travaillent utilement avec les **services informatique et la communication**
- ➔ Les bibliothèques sont **présentes sur les sites intranet et internet**
- ➔ Les centres documentaires sont peu représentés dans les **comités de direction, ce qui nuit à la reconnaissance de la fonction documentaire**
- ➔ Les bibliothèques ne sont que **trop rarement pilotées dans un conseil de la documentation**

4 Conclusion

4.1 Une fonction documentaire bien développée

Les centres documentaires des Ecoles de la CGE n'ont pas à rougir de la fonction documentaire qu'ils développent et cette analyse, conduite à partir des résultats de l'enquête CGE 2005 et de la comparaison avec l'enquête ESGBU 2004, montre que, par bien des aspects, ces centres documentaires agissent à l'égal des établissements universitaires en proposant les mêmes offres de collections et de services alors que leur taille les rend fragiles parce que ne pouvant bénéficier de facteurs d'échelle pour assurer leurs missions.

Ils peuvent se décrire ainsi :

- ils assument toutes les missions habituellement dévolues aux centres documentaires, ce qui nécessite des compétences variées, et le développement de nouvelles compétences, notamment sur la récente fonction de formation aux méthodologies documentaires,
- leurs bibliothèques, naturellement développées pour des publics internes, sont ouvertes à d'autres publics et assurent et/ou développent des services en réseaux (PEB, SUDOC, ...),
- ils proposent des plages d'ouverture importantes, eu égard aux moyens en personnels dont ils disposent,
- leurs collections d'ouvrages et de périodiques sont conséquentes, spécialisées et comparables à celles des Universités. Leurs fonds de documentation électronique se développent quand ils peuvent bénéficier de l'effet d'entraînement du consortium Couperin,
- ils ont déjà commencé à assumer la gestion de la documentation numérique patrimoniale de leurs établissements (thèses, rapport, photocopiés, archives ouvertes des publications de la recherche),
- ils assurent des services de prêt de documents aux étudiants mais ceux-ci sont insuffisamment utilisés ; ils développent des produits documentaires et tous les centres documentaires sont informatisés.
- leurs personnels sont qualifiés : au moins le responsable est titulaire d'un diplôme professionnel,
- leur budget global moyen est comparable à celui des Universités mais de grandes disparités existent ; les ressources électroniques représentent une grande part du budget mais de nombreux établissements ne peuvent en acquérir.
- les centres prennent à cœur la mission pédagogique qui leur est dévolue et ils assurent les formations et la sensibilisation des étudiants à la recherche d'information,
- ils ont mis en place des démarches d'auto-évaluation,
- les centres sont assez bien intégrés dans les établissements et avec les services transversaux (informatique, communication). Ils sont partie prenante de la communication interne et externe sur les sites web des établissements.

4.2 Des questions se posent

L'enquête 2005 fait surgir aussi des interrogations :

Collections documentaires

- Les indicateurs moyens sont plutôt bons, mais ils ne doivent pas masquer de profondes différences entre les établissements.
- Attention à la « fracture » numérique de plus de la moitié des répondants, plutôt petits, qui n'adhèrent pas au consortium Couperin et qui se trouvent dans l'incapacité d'acquérir de la documentation numérique ou qui, même s'ils adhèrent au consortium, sont dans l'incapacité d'assumer les charges financières de la documentation numérique et qui se verront définitivement écartés de la réflexion quand ils devront cesser leur adhésion au consortium au motif qu'ils ne peuvent même pas payer leur cotisation d'adhésion. Le risque est très grand de voir se dégrader rapidement un patrimoine documentaire qui n'aura pas pu évoluer et de voir se marginaliser des établissements qui n'auront même plus les moyens de se tenir au courant des évolutions en ce domaine.

Services

- L'ouverture hebdomadaire des bibliothèques semble largement inférieure à celle des bibliothèques universitaires qui ont beaucoup progressé, sur ce point, ces dernières années.
- L'indicateur de prêt de documents aux étudiants n'est pas bon. Il faudrait approfondir pour en connaître la raison et en systématiser la collecte.

Espaces documentaires

- L'indicateur global moyen de surface des bibliothèques est trop faible : il est beaucoup plus faible que le ratio moyen des bibliothèques des mêmes domaines.

Budgets

- Attention à la « fracture budgétaire » : 25% des répondants sont très largement en dessous de l'indicateur budgétaire national moyen,
- 75% des répondants ne bénéficient pas de subventions publiques (alors qu'une bonne partie d'entre eux sont des établissements de statuts publics) et assument donc, en totalité, le financement de leur politique documentaire.

Gouvernance

- Les missions des centres documentaires ne sont pas validées par leur hiérarchie, ce qui nuit au bon déroulement de l'activité : stratégie de développement, définition de priorités, reconnaissance des services par les utilisateurs,
- 30% des bibliothèques fonctionnent avec trop peu de personnels, et toutes les bibliothèques évoquent la difficulté de fonctionner avec la complexification des tâches à assumer et les missions d'accueil du public à développer.
- Les centres documentaires ne font l'objet d'aucune évaluation systématique, si ce n'est des pratiques d'auto-évaluation, à la différence de ce qui se passe pour les établissements universitaires.
- Les centres documentaires sont peu représentés dans les instances de pilotage des établissements (comité de direction, conseil d'administration, conseil scientifique, conseil des études, ...), ce qui nuit à la reconnaissance de la fonction documentaire.
- Le pilotage des centres documentaires est insuffisant, ce qui là encore, nuit à leur bon fonctionnement et à leur pleine reconnaissance par les utilisateurs et les prescripteurs.

4.3 Une impulsion à donner par la CGE

Voici deux pistes qui permettraient d'enclencher une évolution des centres documentaires dont la situation n'est pas alarmante pour la majorité d'entre eux, mais qui présentent des points de faiblesse et qui pourraient utilement bénéficier des progrès récents enregistrés dans la gouvernance des services communs de la documentation des universités.

Soutenir une démarche concertée de recueil régulier d'indicateurs

Le présent travail d'enquête et d'analyse constitue un grand pas, car il donne un premier état des lieux de la fonction documentaire dans les Ecoles de la CGE. Il conviendrait de renouveler régulièrement ce recueil d'indicateurs et cette analyse afin de donner des repères de positionnement aux établissements et afin qu'ils puissent suivre leurs progrès. Cette évaluation serait dans la droite ligne de la nouvelle loi de finance LOLF, adoptée pour la fonction publique, qui rend obligatoire l'évaluation de l'activité, préalablement au vote du budget. Les indicateurs à recueillir pourraient, *a minima*, être ceux demandés dans le cadre de la contractualisation des établissements avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (annexe 2). Cette initiative, à faire reconnaître par une ou plusieurs autorités ministérielles (dont la structure officielle d'évaluation des bibliothèques du Ministère de l'Enseignement Supérieur : l'Inspection Générale des Bibliothèques), permettrait de donner un gage de transparence et l'affichage d'une volonté de progrès.

Créer une Commission CGE, dédiée à la Documentation, associant la Commission Formation et la Commission Recherche et Transferts

Pour marquer la volonté de la CGE de voir les établissements se saisir de la gouvernance de leur Politique Documentaire, il convient de créer une Commission Documentation afin d'organiser le pilotage et l'analyse du recueil d'indicateurs, et afin d'élaborer des recommandations. Les premiers dossiers à approfondir seraient ceux pointés dans la présente analyse. Cette commission, avec son président, pourrait, pour la CGE, à l'égal de la CPU, assurer un relais politique auprès des structures qui assurent, au niveau national, le pilotage de l'information scientifique et technique : la sous-direction des bibliothèques, le consortium Couperin, la future structure de pilotage des archives ouvertes des publications scientifiques, ...

Ce dernier point a, dans les faits, déjà reçu une réponse partielle puisque le bureau de la CGE, réuni le 16 janvier 2007 a proposé de rattacher le groupe Documentation-Information à la Commission "Recherche et Transferts". Les modalités de ce rattachement restent à définir ; par ailleurs les liens entre pédagogie et ressources documentaires doivent également être pris en compte.

Annexe 1

Données globales de l'enquête Documentation CGE 2005

Dans le document Excel joint :

- onglet « Présentation » : présentation de l'enquête CGE 2005, comparaison globale avec les universités,
- onglet « Donnée Globales » : les principales données brutes et les indicateurs.

Indicateurs Documentation demandés pour la contractualisation avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur

- Nombre d'emplois (SCD, SICD ou bibliothèque) permanents
- Dépenses totales d'acquisitions documentaires de l'établissement (A)
- Dépenses totales d'acquisitions documentaires du SCD, SICD ou de la bibliothèque (B)
- % B / A
- % B / Dépenses totales du SCD, SICD ou de la bibliothèque
- Dépenses d'acquisition / étudiants à desservir (étudiants de l'établissement ou dans le cas d'un service interuniversitaire des établissements concernés)
- Étudiants par place assise
- Étudiants par poste informatique public
- Collections imprimées : nombre de mètres linéaires
- % des collections en libre accès
- Monographies : nombre de volumes acquis à titre onéreux / total des inscrits (ou actifs)
- Périodiques : nombre de titres (support papier) acquis à titre onéreux / total des inscrits (ou actifs)
- Périodiques : nombre de titres (support électronique) acquis à titre onéreux / total des inscrits (ou actifs)
- % de documents signalés dans le catalogue informatisé de la bibliothèque
- % de documents signalés dans le SUDOC
- Nombre de fiches restant à rétroconvertir
- Production numérique interne
- Étudiants inscrits (ou actifs) / étudiants à desservir
- Enseignants inscrits
- Autres lecteurs inscrits (ou actifs) / total des inscrits (ou actifs)
- Entrées / total des inscrits (ou actifs)
- Communications sur bulletin et prêts à domicile / total des inscrits (ou actifs)
- Consultation des bases de données en intranet : nombre de documents téléchargés
- Consultation des périodiques électroniques en intranet : nombre de documents téléchargés
- Consultation du site web (internet) : nombre de documents téléchargés
- Prêt entre bibliothèques : demandes émises
- Prêt entre bibliothèques : demandes reçues
- Nombre de jours ouverts dans l'année
- Horaire hebdomadaire moyen d'ouverture
- Disponibilité théorique d'une place assise par semaine et par étudiant (heures, minutes)
- Étudiants formés dans les cursus pour 1.000 étudiants

Table des matières

1	L'enquête : pourquoi ?	1
2	Méthodologie de l'enquête	3
3	Indicateurs et Résultats	4
3.1	Missions des centres documentaires	4
3.2	Publics des centres documentaires	5
3.3	Politique Documentaire	6
3.3.1	Le fonds documentaire	6
3.3.2	Littérature grise - Travaux d'élèves	8
3.3.3	Archives	8
3.3.4	Produits et services	9
3.3.5	Intranet	9
3.4	Ressources Humaines	10
3.4.1	Effectifs	10
3.4.2	Niveaux de qualification	10
3.4.3	Statuts	10
3.5	Locaux et Equipements	11
3.5.1	Configuration des locaux :	11
3.5.2	Aménagement des locaux	11
3.5.3	Informatisation :	11
3.6	Budget documentaire	12
3.6.1	Répartition par supports :	12
3.7	Formation Documentaire	13
3.7.1	Séances de formation	13
3.8	Qualité – Evaluation	14
3.8.1	Evaluation	14
3.8.2	Qualité	14
3.9	Positionnement des centres documentaires	15
3.9.1	Organigramme :	15
3.9.2	Conseil de bibliothèque :	15
3.9.3	Relations avec les autres services	15
3.9.4	Intranet	15
3.9.5	Internet	15
3.9.6	Réseaux - Coopération	15
4	Conclusion	16
4.1	Une fonction documentaire bien développée	16
4.2	Des questions se posent	17
4.3	Une impulsion à donner par la CGE	18